

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**de la MOYENNE MOSELLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
*des Délibérations du Conseil de la Communauté de Communes*  
*de la Moyenne Moselle*

---  
**Séance du 10 MARS 2011**

**Date de convocation :**  
28 février 2011

L'an deux mille onze, le dix mars à 20 heures 30

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe AUSSEDAT

**Nombre de conseillers :**

\* en exercice 35  
\* présents 26  
\* votants 33

Étaient présents : Tous les membres, sauf :

Étaient excusés : Mr Denis BASTIEN, Melle Muriel DEVINCEY, Mr Gérard avec pouvoir GORIUS, Mmes Christiane LOEFFEL , Maryse GILLET, Mrs Noël TROUY, Michel LEGRAS

Etaient absentes : Mmes Véronique THIRIOT, Josiane HAMANN,

**Délib. n° 1096/11**

Mr Frédéric DULOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance

**Objet : Budget primitif principal – Exercice 2011**

**- Fixation des taux d'imposition et taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Président rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2010, le Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle a demandé de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2011.

**- DELIBERATION -**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2011, à savoir :

☉ Taxe d'habitation	2.45 %
☉ Foncier bâti	3.76 %
☉ Foncier non bâti	5.56 %
☉ Taux relais	2.38 %

☉ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Avillers	zone R	14.50 %
Badménil aux Bois	zone A	14.50 %
Bayecourt	zone B	14.50 %
Bettoncourt	zone W	14.50 %
Brantigny	zone C	13.40 %
Charmes	zone D	12.90 %
Châtel sur Moselle	zone E	13.40 %
Damas aux Bois	zone F	14.00 %
Domèvre sur Durbion	zone G	14.50 %
Gircourt-lès-Viéville	zone V	14.50 %
Hadigny les Verrières	zone U	14.50 %
Haillainville	zone H	13.40 %
Hergugney	zone S	14.50 %
Igney	zone T	13.10 %

Marainville	zone X	14.50 %
Moriville	zone I	14.50 %
Pallegney	zone J	14.50 %
Portieux	zone K	14.50 %
Rehaincourt	zone L	14.10 %
Rugney	zone M	14.50 %
Savigny	zone N	14.50 %
Ubexy	zone O	14.50 %
Vaxoncourt	zone P	14.50 %
Xaronval	zone Y	14.50 %
Zincourt	zone Q	14.50 %

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à CHARMES  
Le 10 mars 2011  
Le Président,  
Philippe AUSSEDAT  
Maire de PORTIEUX